



Orientations budgétaires 2020-2021

Budget de fonctionnement de l'UdeM

Document présenté au Comité exécutif.

Le 12 novembre 2019

Cadre général

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises imposées par des règles de contrôle budgétaire, comme le respect de l'équilibre, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement. Au cours des dernières années, l'Université a revu ses règles budgétaires. Cette réforme visait à simplifier l'application de certaines règles et à assurer une plus grande prévisibilité budgétaire, mais aussi et surtout à faciliter pour les unités l'arrimage entre le processus budgétaire et la planification. Plus l'on sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité bien sûr de s'assurer que la gestion de l'établissement réponde aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.

Perspectives budgétaires 2020-2021

Rappelons d'abord que 2019-2020 a été une année de consolidation en matière de financement universitaire. Elle faisait suite au réinvestissement important annoncé par Québec en 2018-2019 et correspondait à la deuxième année du plan quinquennal de réinvestissement gouvernemental. Si ce plan est maintenu, et ce n'est qu'en avril 2020 que nous le saurons, l'Université devrait s'attendre en 2020-2021 à un rehaussement de son financement de l'ordre de 6,7 M\$, auquel s'ajoute une allocation additionnelle de 1,7M\$ pour le soutien au recrutement des étudiants internationaux dérèglementés.

En plus du réinvestissement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a introduit en 2018-2019 une nouvelle grille de pondération du financement de l'effectif étudiant au titre de la subvention d'enseignement. Cette grille, qui repose sur une nouvelle table de classification des disciplines d'enseignement, a la particularité de relever la pondération des cycles supérieurs, lesquels se trouvent ainsi mieux financés que par le passé. Étant donnée la part importante des études de 2^e et 3^e cycles à l'UdeM, nous sommes globalement avantagés par l'introduction de cette grille. Derrière ce supplément de revenus

subventionnés se profile, cependant, une répartition à géométrie très variable d'une faculté ou d'un secteur disciplinaire à l'autre. Certains secteurs disciplinaires gagnent à l'introduction de la nouvelle grille de pondération, tandis que d'autres sortent perdants.

Afin d'amenuiser l'asymétrie du financement interne induite par l'introduction de la nouvelle grille du Ministère, l'Université a apporté des correctifs aux poids de certains secteurs ou de certains cycles. Cette grille interne, qui s'applique depuis 2019-2020, articule le financement des facultés aux priorités institutionnelles tout en reconnaissant les revenus générés par les unités. Cette mesure s'est en outre accompagnée d'une hausse du taux de financement facultaire des variations de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs : en bonifiant de la sorte le financement des cycles supérieurs, l'Université entend soutenir les efforts des facultés en matière de recrutement d'étudiants de 2^e et 3^e cycles.

Une autre mesure du plan de réinvestissement gouvernemental est la dérèglementation des droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux. À compter de l'automne 2019, les droits de scolarité des étudiants internationaux de 1er cycle et de 2e cycle pour les programmes autres que les maîtrises de recherche sont dérèglementés. Cette mesure ne s'applique pas aux étudiants français et belges francophones qui, en vertu des ententes gouvernementales, continuent à payer les mêmes droits que les étudiants canadiens au 1er cycle et que les étudiants québécois au 2e et 3e cycles.

La dérèglementation signifie que pour les étudiants visés, les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments ne seront plus versées alors que les droits forfaitaires des étrangers ne seront plus récupérés par le Ministère. Le niveau des droits de scolarité pour ces étudiants sera désormais déterminé par les établissements et conservés par ceux-ci. Ils devront, par contre, être égaux ou supérieurs aux droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec. Par cette mesure, le gouvernement vise, d'ici 2021-2022, un accroissement de l'ordre de 2 500 EEETP du nombre d'étudiants internationaux dérèglementés inscrits dans un programme offert en français dans les universités francophones. Afin de soutenir les universités dans leurs efforts de recrutement, une enveloppe budgétaire qui atteindra 22,8M\$ en 2021-2022 pour l'ensemble du réseau québécois accompagne cette mesure. Pour l'Université, la cible fixée est une hausse de 567 EEETP à terme alors que la subvention de soutien est de 1,7M\$ en 2019-2020 et atteindra 3,4M\$ en 2020-2021 et 5,1M\$ en 2021-2022.

À l'UdeM, une réflexion institutionnelle s'est engagée au printemps dernier pour mettre en œuvre une stratégie de tarification qui permettra à l'Université de maintenir l'accessibilité pour les étudiants internationaux, tout en s'assurant d'en tirer le meilleur parti possible. Ainsi, à compter de l'exercice 2020-2021, une nouvelle grille tarifaire s'appliquera aux étudiants internationaux dérèglementés de l'UdeM. Compte tenu du petit nombre d'étudiants visés, cette mesure ne sera certainement pas la manne annoncée par le gouvernement au moment

de présenter son plan de réinvestissement : en ces matières, le bassin de recrutement des universités francophones n'a rien de comparable avec celui des vis-à-vis anglophones et même une université comme l'Université de Montréal, qui compte pourtant 10 % d'étudiants internationaux, ne peut à cet égard espérer un supplément de revenus significatif.

Les variations de l'effectif étudiant, et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur nos revenus, demeurent encore cette année une préoccupation importante. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois – et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec ces dernières années.

Cette période de croissance démographique est derrière nous pour un moment car les projections démographiques du MEES prévoient que les inscriptions dans les cégeps atteindront un creux en 2019, après quoi elles connaîtront une croissance graduelle. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. À cet égard, les efforts de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

La population étudiante se transforme de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiants étrangers et d'étudiants ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins de formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Enfin, les activités de recherche représentent une part importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important manque à gagner. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés aux frais indirects ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements fédéral, au premier chef, et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable.

Orientations budgétaires 2020-2021

Compte tenu de ce qui précède, les principes et orientations qui guideront les choix budgétaires de l'Université en 2020-2021 au chapitre des dépenses, s'énoncent comme suit :

Orientations systémiques

- Déposer un budget à l'équilibre, prévoyant le remboursement de la moitié du déficit accumulé d'ici 2037;
- Contrôler la croissance des dépenses en s'assurant à la fois du respect des objectifs stratégiques et financiers institutionnels ainsi que du bon fonctionnement des unités;
- Appuyer toutes les unités en assurant un niveau de ressources leur permettant de répondre à leurs obligations et de se développer en fonction des objectifs institutionnels;
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.

Orientations stratégiques

- Maintenir un environnement de travail et d'études inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite, notamment à l'égard du soutien financier aux études;
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche;
- Organiser des activités visant à répondre aux besoins de formation de la population et à favoriser la croissance des étudiants aux cycles supérieurs, notamment en termes d'interdisciplinarité;
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec;
- Mettre en œuvre une stratégie de recrutement des étudiants internationaux dérèglementés afin d'améliorer notre attractivité;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Mettre en œuvre les actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche;

- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique;
- Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement, l'action citoyenne et le développement durable.